



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baccalauréat et BTA

Question écrite n° 24185

## Texte de la question

M. Paul Giacobbi appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la carte des examens nationaux et l'obligation faite aux élèves des lycées agricoles de Corse de passer leurs épreuves de soutenances orales sur le continent. En effet, les candidats aux bacs professionnels et BTS des lycées de Borgo et de Sartène seront contraints, cette année, de se rendre dans les centres d'examen de Hyères et d'Aubenas pour passer leurs épreuves orales. Cette mesure, annoncée tardivement, va contraindre les élèves et leurs familles à prévoir des déplacements souvent coûteux et complexes à organiser à cette période de l'année entre la Corse et le continent. Paradoxalement, la Corse se voit retirer sa compétence de centre d'examen au moment même où lui est reconnue la qualité d'autorité de gestion suite à l'adoption de son plan de développement rural. Aussi, il lui demande de maintenir ces épreuves dans l'île, afin de ne pas pénaliser ces jeunes élèves et leurs familles.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture et de la pêche a pris en compte les préoccupations de la communauté éducative corse, suite à la proposition de présenter les épreuves orales du brevet d'études professionnelles agricoles (BEPA) et du baccalauréat professionnel sur le continent. Certains élèves le font depuis quelques années, se déplaçant pour se présenter aux épreuves orales du baccalauréat technologique et à celles du brevet de technicien supérieur (BTSA). Cette mesure n'a été proposée que dans un souci d'égalité de traitement des candidats et de respect de l'anonymat. En effet, la seule préoccupation qui guide la politique du ministre de l'agriculture et de la pêche en la matière est la qualité de l'enseignement agricole et des diplômes délivrés. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a toutefois bien entendu les arguments présentés et l'émoi que cette proposition a suscité en Corse. Aussi il a donné instructions de reporter cette décision pour le baccalauréat professionnel. Il a décidé par ailleurs que les épreuves orales du baccalauréat technologique se dérouleraient également en Corse. L'organisation des examens sur le territoire corse, pour un faible nombre de candidats, afin que soient garantis l'égalité de traitement et l'anonymat, représente un investissement conséquent. À l'issue de cette session, ces conditions d'organisation seront évaluées, de manière à résoudre cette question selon des modalités pérennes et satisfaisantes pour tous.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Giacobbi](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24185

**Rubrique :** Enseignement agricole

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 juin 2008, page 4565

**Réponse publiée le** : 5 août 2008, page 6739